



Genève, le 10 juin 2021

**COMMUNIQUE DE SEANCE  
CONSEIL PARTICIPATIF du 9 juin 2021**

Le Conseil a adopté le projet de certificat de spécialisation en Humanités numériques (nouveau).

Il a accepté les projets de modification :

- de son règlement de séance (durée de la présidence portée à deux ans au maximum) ;
- du règlement d'organisation de la Faculté (ROFL), article 16, alinéa 5 (fixation des compétences des commissions mixtes dans le règlement lui-même);
- du règlement du doctorat (statut des professeurs honoraires, nombre minimal de jurés porté à deux, représentation des genres et taille du résumé en français si la thèse est rédigée dans une autre langue) ;
- du certificat de spécialisation en Etudes médiévales (CISEM) ;
- du certificat de spécialisation en Littératures et cultures suisses.

Il a poursuivi son examen des résultats de l'enquête menée par l'association du corps intermédiaire de la Faculté des lettres (ACIL) sur la situation des membres du corps de l'enseignement et de la recherche (CER).